

propriétés seront prises d'un commun accord pour assurer la sélection judicieuse des candidatures à ces bourses.

Les autorités françaises ont par ailleurs laissé savoir qu'elles envisageraient l'extension des avantages de la sécurité sociale française aux boursiers du Gouvernement canadien et d'organismes canadiens en France, dans le cadre d'un arrangement approprié entre les deux gouvernements.

b) *Professeurs:*

Les autorités françaises ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à accueillir chaque année quelques professeurs canadiens comme maîtres associés dans les universités françaises. Par ailleurs, grâce aux bourses du Gouvernement canadien, une douzaine de professeurs français ont été invités par les universités en 1965-1966 et davantage le seront en 1966-1967. Les autorités françaises faciliteront, dans toute la mesure du possible, la venue de ces professeurs pour des périodes variables de enseignement.

c) *Assistants de français et d'anglais:*

Les autorités françaises et canadiennes ont convenu d'examiner la possibilité d'échanger chaque année 30 assistants de français et 30 assistants canadiens d'anglais qui seraient reçus dans les établissements d'enseignement en France et au Canada.

d) *L'équivalence des diplômes:*

Dans le but de favoriser les échanges d'étudiants, les autorités françaises et canadiennes ont reconnu l'urgence de ce problème et ont convenu d'encourager l'étude des moyens de le résoudre par les organismes appropriés.

e) *Création d'une chaire d'études canadiennes en France:*

Les autorités françaises ont accueilli avec intérêt une suggestion de voir établir en France dans un établissement de haut savoir un enseignement consacré aux études canadiennes et ont fait savoir qu'elles recherchaient toutes possibilités d'y donner suite.

f) *Bourses de voyage au Canada:*

Le Canada a offert à la France, qui a accepté avec reconnaissance d'accorder chaque année une dizaine de bourses de voyage à des lauréats du concours général en France. Ces voyages auront lieu au cours des vacances scolaires d'été.

II. *Échanges culturels.*

a) *Cinéma:*

La France facilitera les stages de cinéastes et de techniciens canadiens auprès des producteurs et réalisateurs français. De plus les deux pays ont convenu de favoriser la diffusion des films de leur partenaire dans les limites de leur territoire.

b) *Radio et télévision:*

Les responsables de l'Office de Radio Télévision Française (ORTF) et de Radio-Canada se réuniront en vue d'examiner les moyens d'assurer le développement des échanges dans ce domaine.

c) *Secrétariat pour les échanges de visiteurs:*

La France et le Canada ont convenu d'étudier la création d'un secrétariat en France et au Canada pour encourager les échanges de groupes d'industriels, de techniciens, de syndicalistes, de professeurs d'étudiants etc.

III.

IV.